

## Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires

### Déclaration du groupe des professions libérales

Bien que la France soit la première puissance agricole au sein de l'Union européenne, elle importe 20 % de son alimentation et un quart de ces importations ne respecteraient pas les normes sanitaires françaises. Ce sont à la fois la sécurité alimentaire de nos concitoyens, leur santé mais aussi le revenu de nos agriculteurs qui sont en jeu.

Il faut mettre fin à la course au bas prix qui favorise les produits importés. Chacun sait que l'alimentation constitue un véritable enjeu de développement durable pour les territoires. Une alimentation durable ancrée dans les territoires est donc l'une des voies à privilégier pour « regagner en souveraineté alimentaire ».

Pour autant, comme le souligne l'avis, les obstacles à une plus grande autonomie alimentaires des territoires sont nombreux :

Le cloisonnement et le manque de cohérence globale entre les différentes politiques publiques de l'alimentation, les décalages entre les recommandations nutritionnelles et les habitudes de consommation, l'insuffisante réduction du gaspillage alimentaire à toutes les étapes des filières jusqu'à la commercialisation, l'approvisionnement de la restauration collective ou encore les nombreuses difficultés rencontrées par les Projets alimentaires territoriaux.

La levée de ces obstacles supposera non seulement de mieux produire, de mieux travailler, mais également de mieux transporter, de mieux transformer et de mieux consommer. C'est le sens des 18 préconisations de l'avis et, à ce titre, le groupe des professions libérales souhaiterait insister sur plusieurs d'entre elles :

- D'une part, sur les préconisations favorisant le développement des Projets Alimentaires Territoriaux. Ces dispositifs sont moteurs pour développer une alimentation durable mais leur développement est victime de la complexité administrative à la française. L'objectif était d'atteindre 500 Projets Alimentaires Territoriaux en 2020 alors qu'on n'en dénombrait seulement 41 en août 2020 ;

- D'autre part, sur la préconisation 16 visant notamment à faire évoluer au plan européen le droit de la commande publique afin de favoriser l'approvisionnement local des restaurants collectifs. Comme le souligne l'avis, la restauration collective constitue un formidable levier pour orienter les pratiques alimentaires et favoriser le développement de filières territoriales.

En répondant aux besoins de reconnexion des citoyens à leur alimentation, l'alimentation durable ancrée dans les territoires permet de tisser de nouveaux liens entre les villes et les campagnes. Elle favorise la sécurité alimentaire de nos concitoyens et contribue au développement durable de nos territoires.

Pour toutes ces raisons, le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs et les membres de la section pour leur travail et a voté l'avis.